

CONTRAT ETUDIANT DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE

Afin de permettre aux étudiants des 8 universités publiques du territoire et de l'Institut catholique de Lille de financer leurs études, le Conseil régional a créé des contrats de travail de 5 à 10 heures hebdomadaires. Ils travaillent sur leur campus, pour des missions à temps partiel en lien avec la vie universitaire. La demande se fait directement auprès de leur établissement par mail :

contrat-etudiant-region@univ-lille.fr

contrat-etudiant-region@univ-artois.fr

contrat-etudiant-region@univ-littoral.fr

contrat-etudiant-region@uphf.fr

contrat-etudiant-region@u-picardie.fr

contrat-etudiant-region@utc.fr

contrat-etudiant-region@univ-catholille.fr

contrat-etudiant-region@crous-lille.fr

contrat-etudiant-region@crous-amiens.fr

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=618

Conseil Régional des Hauts-de-France:

151 avenue du président Hoover

59555 - Lille

<https://www.hautsdefrance.fr/>